

Conférence de presse du système d'information Alliance construction (SIAC)
Berne, le 14 mars 2019

Es gilt das gesprochene Wort.

Pour l'avenir, nous misons tout sur une seule carte!

Guido Schluep

Membre du comité directeur SIAC/ responsable de branche Construction Syna

L'introduction par étapes de SIAC vient de démarrer. Les associations membres de SIAC misent à l'avenir sur une base de données commune des entreprises qui fournira des informations fiables à tous les acteurs impliqués dans l'application des CCT. Ces informations seront, par la suite, accessibles via la carte nominative SIAC que les collaborateurs présenteront lors des contrôles sur les chantiers.

Grâce à SIAC, nous pourrons mieux contrôler le respect des conditions minimales de travail et ce sans grands efforts, dans un contexte d'une grande complexité, où les maîtres d'ouvrage et les contractants assument une responsabilité toujours plus lourde depuis l'introduction, en 2013, de la responsabilité pour les sous-traitants.

Le nouveau système est unique en son genre dans le cadre du contrôle de l'application des conditions minimales de travail découlant des CCT suisses et constitue une grande opportunité pour l'avenir. SIAC est le seul système d'information stockant des renseignements interrégionaux et intersectoriels tout en se basant sur les résultats de contrôles effectivement réalisés par les commissions paritaires affiliées. Jusqu'ici, différents systèmes de badges coexistaient dans plusieurs cantons de Suisse romande dans le secteur principal de la construction et dans certains secteurs du second œuvre. Ces systèmes comportent, par ailleurs, d'autres éléments en plus des informations relatives au respect des conventions collectives de travail, à savoir notamment l'affiliation du collaborateur à la caisse de compensation AVS.

Cependant, ce qui manque aujourd'hui : c'est une solution intersectorielle suprarégionale. Or, celle-ci revêt une importance centrale dans le marché de la construction qui fonctionne de plus en plus à l'échelle de la Suisse toute entière ; c'est justement là où SIAC intervient.

Dès le départ, les initiateurs de SIAC ont voulu prendre en compte les solutions existantes et les intégrer là où cela était possible. SIAC est basé sur l'application Cerbère, la « carte professionnelle du canton de Vaud », qui est aujourd'hui la plus largement répandue en Suisse romande. Par rapport aux systèmes existants, SIAC contient des informations beaucoup plus étendues, car elles ne se limitent pas uniquement à une seule région ou à une seule branche, mais, de plus, elles proviennent, directement des commissions paritaires compétentes. Dans le futur, au moins pendant un certain temps, différents systèmes coexisteront. Au-delà de l'aspect technique, des discussions conceptuelles doivent encore avoir lieu. En effet, les systèmes existant en Suisse romande comportent, comme déjà évoqué, également une indication sur l'affiliation à une caisse de compensation, un élément qui joue un rôle majeur dans la lutte contre le travail au noir. A ce sujet, nous menons d'intenses travaux afin que SIAC puisse également transmettre, dans le futur, ce genre d'informations.

Cependant sur le plan législatif, il existe encore des lacunes relatives à l'utilisation du numéro AVS. En effet, bien que l'un des objectifs des commissions paritaires soit d'empêcher le travail au noir, la réglementation actuellement en vigueur ne précise pas si la saisie du numéro AVS, nécessaire à cet effet, est conforme ou non à la loi. Pourtant, seule la saisie du numéro AVS permet de vérifier, de manière efficace, si l'entreprise est affiliée à une caisse de compensation AVS. La consultation en cours relative à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants pourrait changer les choses. En effet, cette consultation porte notamment sur l'utilisation systématique du numéro AVS par les autorités étatiques. SIAC rend nécessaire une adaptation de la loi afin, qu'à l'avenir, une utilisation systématique du numéro AVS soit rendue possible pour les organismes de contrôle publics ou privés dans le domaine du contrôle du marché du travail.

Avec le lancement effectif de SIAC le 15 mars, les membres de SIAC, avec leurs commissions paritaires, misent tout sur une seule carte. La carte SIAC sera la clé permettant aux organes compétents d'accéder aux données découlant des contrôles précédemment déjà effectués. La saisie des données issues de contrôles dans le secteur principal de la construction est déjà effective. D'ici la fin de l'année, toutes les autres branches concernées auront fourni, au système SIAC, les données de leurs contrôles paritaires des cinq dernières années. Il en résulte que la pertinence et l'attractivité de SIAC vont croître de jour en jour. La finalité de SIAC est d'exploiter, à l'avenir, les systèmes existant en Suisse romande afin qu'ils soient repris au niveau national, permettant ainsi une cohésion nationale dans le secteur de la construction et du second œuvre.

Pour plus d'informations:

Guido Schlupe, responsable de branche Construction, 079 777 11 17, guido.schlupe@syna.ch